



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMITÉ FINANCIER

Cent quatre-vingt-quinzième session

Rome, 13-17 mars 2023

Recommandations du Comité financier non encore appliquées – Situation

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. David McSherry

Secrétaire du Comité financier

Tél.: +3906 5705 3719 – Courriel: Davidwilliam.Mcsherry@fao.org

RÉSUMÉ

- Le présent document fait le point sur les recommandations formulées par le Comité lors de ses précédentes sessions et restant à appliquer.

INDICATIONS QUE LE COMITÉ FINANCIER EST INVITÉ À DONNER

- Le Comité est invité à prendre note des informations communiquées dans le présent document.

Projet d'avis

- **Le Comité a pris note du document intitulé *Recommandations du Comité financier non encore appliquées – Situation* et a dit attendre avec intérêt de recevoir une version actualisée de ce document à sa prochaine session ordinaire.**

Recommandation	Situation
SUIVI DE LA SITUATION FINANCIÈRE	
Rapport de la 194^e session du Comité financier – document CL 171/9	
<p>Concernant la <i>Situation financière de l'Organisation</i>, le Comité:</p> <ul style="list-style-type: none"> • a encouragé la Direction à continuer d'examiner les différentes solutions qui permettraient de remédier au sous-financement des obligations au titre de l'assurance-maladie après cessation de service (AMACS), en coordination avec d'autres organisations relevant du régime commun des Nations Unies, et a dit attendre avec intérêt d'examiner, à sa session ordinaire qui se tiendra au printemps 2023, des informations actualisées sur lesdites solutions; • a demandé que la Direction présente, dans les futurs documents sur la situation financière de l'Organisation, une ventilation par donateur des fonds reçus au titre de projets et de programmes multidonateurs, faisant observer qu'une plus grande visibilité pourrait encourager de nouvelles contributions. <p>(paragraphe 9)</p>	<p>Des informations actualisées seront présentées au Comité financier à sa session de mars 2023, au titre du point 4, <i>Évaluation actuarielle des obligations relatives au personnel – 2022</i>.</p> <p>Des informations supplémentaires seront présentées au Comité financier à sa session de mars 2023, au titre du point 2, <i>Situation financière de l'Organisation</i>.</p>
<p>Concernant les <i>Comptes vérifiés – FAO 2021 et la Réponse de la Direction aux recommandations présentées dans le rapport du Commissaire aux comptes pour 2021</i>, le Comité a prié la Direction d'informer les membres du Comité financier des éventuels changements notables dans la situation financière découlant de corrections comptables, avant que le Comité ne se réunisse pour examiner ce point et de façon aisément compréhensible, pour assurer la transparence des démarches de l'Organisation et permettre des discussions productives pendant la réunion officielle en question.</p> <p>(paragraphe 11)</p>	<p>Des informations supplémentaires concernant tout changement notable apporté à la situation financière dans les Comptes vérifiés seront communiquées, à l'avenir, avant la session formelle du Comité financier.</p>
<p>Concernant le <i>Rétablissement par la Conférence du droit de vote des États membres en retard dans le paiement de leurs contributions</i>, le Comité a recommandé que les procédures, les critères et le projet de résolution ayant trait à cette question soient examinés lors des sessions du Comité financier et du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ) qui se tiendront au printemps 2023, avant leur examen par le Conseil.</p> <p>(paragraphe 14)</p>	<p>Cette question sera présentée au Comité financier à sa session de mars 2023, pour examen au titre du point 6, <i>Rétablissement par la Conférence du droit de vote des États membres en retard dans le paiement de leurs contributions</i>.</p>

Recommandation	Situation
QUESTIONS BUDGÉTAIRES	
Rapport de la 185^e session du Comité financier – document CL 166/10	
<p>Concernant le <i>Plan à moyen terme 2022-2025</i> et le <i>Programme de travail et budget 2022-2023</i>, le Comité:</p> <ul style="list-style-type: none"> • a invité la Direction à procéder à l’actualisation de la méthode d’abattement pour délais de recrutement, et à son perfectionnement, afin de pouvoir obtenir des estimations des dépenses de personnel plus précises, en tenant compte en particulier du taux effectif et prévu d’occupation des postes; • a recommandé que l’examen des propositions concernant l’augmentation du financement des obligations de l’assurance-maladie après la cessation de service, au titre des services passés, et le réapprovisionnement du Fonds de roulement soit reporté à un exercice biennal ultérieur et a invité la Direction à continuer d’envisager d’autres stratégies à cet égard. <p>(paragraphe 20)</p>	<p>Des informations actualisées sur ces questions seront présentées au Comité financier à sa session de mars 2023, au titre du point 7, <i>Plan à moyen terme (révisé) 2022-2025 et Programme de travail et budget 2024-2025</i>.</p>
Rapport de la 188^e session du Comité financier – document CL 168/9	
<p>Concernant la situation des recommandations du Comité financier non encore appliquées, le Comité a recommandé que la version actualisée de la méthode d’abattement pour délais de recrutement soit présentée au Comité, pour examen, avant l’élaboration du <i>Programme de travail et budget 2024-2025</i>.</p> <p>(paragraphe 20)</p>	<p>Ces informations seront présentées au Comité financier à sa session de mars 2023, au titre du point 7, <i>Plan à moyen terme (révisé) 2022-2025 et Programme de travail et budget 2024-2025</i>.</p>
RESSOURCES HUMAINES	
Rapport de la 191^e session du Comité financier – document CL 170/12	
<p>Concernant le <i>Rapport annuel sur les ressources humaines</i>, le Comité a prié la Direction de faire figurer, dans ce rapport qu’elle présente au Comité financier, des informations actualisées sur les discussions relatives à une éventuelle révision des modalités contractuelles qui se déroulent actuellement et sont coordonnées par le Comité de haut niveau sur la gestion du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies (CCS).</p> <p>(paragraphe 20)</p>	<p>Des informations actualisées sur cette question seront présentées au Comité financier à sa session de mars 2023, au titre du point 10, <i>Rapport annuel sur les ressources humaines</i>.</p>

Recommandation	Situation
CONTRÔLE	
Rapport de la 194^e session du Comité financier – document CL 171/9	
<p>Concernant les <i>Informations actualisées sur la suite donnée aux recommandations qui figurent dans les rapports du Corps commun d'inspection (CCI) intitulés Examen des politiques et pratiques relatives à la dénonciation des abus dans les entités du système des Nations Unies (JIU/REP/2018/4) et Examen des progrès accomplis par les entités des Nations Unies dans le renforcement de la fonction d'enquête (JIU/REP/2020/1)</i>, le Comité:</p> <ul style="list-style-type: none"> • a appuyé la recommandation du CQCJ invitant le Conseil à demander à la Direction de la FAO de donner la priorité à l'élaboration de procédures et de recenser les instruments juridiques appropriés, ainsi que les éventuelles modifications à apporter aux instruments existants, pour mettre en œuvre la recommandation du CCI; • a recommandé que lors de l'élaboration de telles procédures, la FAO tienne compte de la nature intergouvernementale de l'Organisation, de son cadre juridique existant, de sa structure de gouvernance et de ses capacités d'enquête, et veille à la bonne observation de la procédure; • a demandé que de nouvelles informations actualisées sur les progrès accomplis soient présentées à la session du printemps 2023 du Comité, et a demandé à la Direction de présenter des procédures préliminaires, ainsi que les avis formulés par le CQCJ à cet égard, selon qu'il conviendrait, au Comité financier, à sa session de l'automne 2023, afin que celui-ci les examine. <p>(paragraphe 20)</p>	<p>De nouvelles informations actualisées sur les progrès accomplis au sujet de cette question seront présentées au Comité financier à sa session de mars 2023, au titre du point 14, <i>Informations actualisées sur la suite donnée aux recommandations qui figurent dans les rapports du Corps commun d'inspection (CCI) intitulés Examen des politiques et pratiques relatives à la dénonciation des abus dans les entités du système des Nations Unies (JIU/REP/2018/4) et Examen des progrès accomplis par les entités des Nations Unies dans le renforcement de la fonction d'enquête (JIU/REP/2020/1)</i>.</p>